

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA18 09004, RCA18 09005, RCA18 09006, RCA18 09007 ET RCA18 09008

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, les règlements suivants :

RCA18 09004 RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2019) (DOSSIER 1183247001) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2019);

RCA18 09005 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 (DOSSIER 1181082003) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2019);

RCA18 09006 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1181388003);

RCA18 09007 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1181388004);

RCA18 09008 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1181388005).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 19 décembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert